



## Les victimes devant la Cour pénale internationale : quelles garanties pour un modèle international de justice réparatrice ?

4 octobre 2023, 9h30 – 11h15  
Faculté de droit de l'Université de Bucarest

La notion de « justice réparatrice » est définie au niveau international comme « tout processus dans lequel la victime et le délinquant et, lorsqu'il y a lieu, toute autre personne ou tout autre membre de la communauté subissant les conséquences d'une infraction participent ensemble activement à la résolution des problèmes découlant de cette infraction, généralement avec l'aide d'un facilitateur »<sup>1</sup>. L'« établissement d'une relation », la « réconciliation » et la « recherche d'une entente entre les victimes et le délinquant » étant des valeurs essentielles de cette forme de justice, il est important non seulement que la victime se voie reconnaître un certain nombre de garanties relatives au droit d'accès à la justice, mais surtout que les méthodes utilisées s'adaptent à la diversité des cultures et aux besoins concrets des communautés, l'un des objectifs de la justice réparatrice étant de « transformer les relations qui existent entre la communauté et le système judiciaire »<sup>2</sup>. Ces éléments du procès pénal international permettent à la Cour pénale internationale de forger un modèle international de justice réparatrice

---

<sup>1</sup> Résolution 12/2002 du Conseil économique et social des Nations Unies, *Principes de base concernant le recours à des programmes de justice réparatrice en matière pénale*, annexe, § 2. Cette définition a été reprise dans le *Manuel sur les programmes de justice réparatrice*, 2<sup>e</sup> éd., adopté par l'Office contre la drogue et le crime de l'ONU, Vienne, 2020, disponible sur [https://www.unodc.org/documents/justice-and-prison-reform/20-01146\\_Manuel\\_sur\\_les\\_programmes\\_de\\_justice\\_reparatrice\\_4\\_juin\\_FR.pdf](https://www.unodc.org/documents/justice-and-prison-reform/20-01146_Manuel_sur_les_programmes_de_justice_reparatrice_4_juin_FR.pdf).

<sup>2</sup> Voir *Manuel sur les programmes de justice réparatrice*, *op. cit.*

contribuant au développement et plus particulièrement à la réalisation du 16<sup>e</sup> objectif de développement durable<sup>3</sup>.

En partant des particularités de la place accordée aux victimes dans le procès pénal international mené devant la Cour pénale internationale, cette conférence, organisée à l'occasion de la 1<sup>ère</sup> édition de la Journée du droit, se propose de s'interroger sur les garanties et les instruments mis en place pour assurer l'effectivité du droit à l'accès de justice des victimes devant la Cour pénale internationale et contribuant à la construction d'un modèle international de justice réparatrice.

Modération : **Elena PACEA**, Secrétaire Générale Collège Juridique Franco-Roumain d'Études Européennes, ETI Expertise France

9h30 – 9h45

M. **Julien CHIAPPONE-LUCCHESI**, Conseiller de coopération et d'action culturelle, Ambassade de France en Roumanie et Directeur de l'Institut Français de Roumanie : allocution d'ouverture

9h45 – 10h05

Mme **Daniela-Anca DETESEANU**, Lectrice à la Faculté de droit de l'Université de Bucarest et Vice-doyenne en charge des relations internationales : *Vingt ans après : revisiter la jurisprudence de la CPI sur les réparations octroyées aux victimes des crimes internationaux*

10h05 – 10h25

Mme **Irina GALUPA**, Bureau du Procureur, Cour pénale internationale, ancienne étudiante du Collège Juridique Franco-Roumain d'Études européennes : *Le rôle du Fonds au profit des victimes de la Cour pénale internationale dans l'effectivité de la réparation des préjudices (à confirmer)*

10h25 – 10h45

M. **Jean-François AKANDJI-KOMBÉ**, Professeur à l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne : *La considération des victimes dans la démultiplication des mécanismes de justice internationale et internationalisée : le cas de l'Afrique*

10h45 – 11h15 – discussions et échanges avec la salle

---

<sup>3</sup> Voir dans ce sens l'entretien de M. Chili Eboe-Osuji, Président de la Cour pénale internationale, disponible sur <https://www.ungeneva.org/fr/news-media/news/2020/10/64052/dissuader-les-crimes-atroces-contribue-au-developpement-selon-le>.